

**Séance du 09 novembre 2021 à 20 heures 30**

**Présents :**

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

**Procurator(s) :**

Mme DESVOYS Emilie donne pouvoir à M. PELLE David

**Excusé(s) :**

Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, Mme LAGOUTTE Sandra

**Secrétaire de séance :** Mme POIRIER Isabelle

**Président de séance :** Mme ROUSSEL Elise

**1 - Revalorisation du loyer T4 Groupe scolaire**

Mme le maire informe le conseil municipal que le logement T4 du groupe scolaire est révisé annuellement au 1er janvier suivant l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre.

Après délibération, le conseil municipal fixe le montant du loyer à 468.55 € à compter du 1er janvier 2022.

**2 - Ouverture des commerces le dimanche**

Mme le maire informe le conseil municipal que le garage Mary Automobiles Sud Manche sollicite l'ouverture de son établissement à l'occasion des portes ouvertes les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022.

Mme le maire rappelle que la loi 2015-990 du 06 août 2015 a modifié les conditions d'ouverture des commerces le dimanche, à savoir :

- dérogation à caractère collectif et limitée à 12 dimanches par an pour chaque catégorie de commerce.
- le maire est l'autorité compétente après avis du conseil municipal jusqu'à 5 ouvertures. Au-delà l'avis de la communauté d'agglomération est requis.
- la commune doit consulter des organisations d'employeurs et de salariés.
- la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les organisations syndicales ont été consultées pour avis : 2 avis favorables et 2 défavorables.

Après délibération, le conseil municipal autorise les commerces de vente de voitures à ouvrir leurs établissements les dimanche 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022.

**3 - Demande de soutien Famille PERIAUX**

M. et Mme PERIAUX, domiciliés à Marcey-les-Grèves, ont lancé une collecte de fonds pour financer l'opération de leur fils, Mahé, lourdement handicapé, devant être pratiquée aux Etats-Unis.

Au 02/11, 16 000 € ont été collectés sur les 70 000 € attendus.

Les parents sollicitent la commune afin de diffuser largement et créer ainsi une chaîne de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter un soutien logistique à la famille en diffusant l'information de la collecte sur le site internet communal.

Proposition sera faite à la famille d'obtenir le soutien d'une association communale afin d'organiser une manifestation dont les recettes lui seront reversées.

#### 4 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Mme le maire fait savoir au conseil municipal qu'elle souhaite augmenter la durée hebdomadaire du poste de l'accueil pour le passer à temps plein.

Ce poste s'est vu attribuer des missions supplémentaires au fil du temps (facturation cantine et garderie, site internet, suivi comptable du centre de loisirs, accueil du mercredi à la salle des associations, reprise de certaines tâches de la secrétaire) et se doit d'être disponible pour aider les administrés dans leurs démarches.

Dans les faits, l'agent effectue 35 h depuis le début juin et des heures complémentaires lui sont payées mensuellement.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### 5 - Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement du terrain rue des Pâturettes

Suite à la décision du conseil municipal de recourir à l'emprunt pour faire l'acquisition du terrain de la rue des Pâturettes, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, et après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- Montant : 175 000 €
- Taux : 0.85 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Capital constant
- Frais de dossier : 200 €

#### 6 - Tarification de la salle communale aux associations

Au vu des réservations ayant eu lieu au cours des 5 dernières années et des pratiques de facturation, la municipalité propose au conseil municipal qui l'accepte :

- la gratuité aux associations extérieures assurant des services de secours (gendarmerie, pompiers...). Les charges restent dues.

- l'application du tarif communal aux associations extérieures à caractère social (aide à la personne) ainsi qu'à celles proposant des activités à l'année à la salle.

- l'application du tarif hors commune pour toutes les autres associations.

Favorable à la l'unanimité

#### 7 - Aménagement du plateau loisirs derrière la salle

Le conseil municipal décide l'acquisition de 3 jeux pour enfants dont une aire de jeux (3- 12 ans) en aluminium et retient l'offre de Altrad Diffusion d'un montant de 12 427.20 € TTC. Les agrès sportifs pour adultes (ski de fond, cheval et rameur) seront achetés auprès de la société Comat et ValCo pour un montant de 2 700 € TTC.

Mme HELARY indique qu'il conviendra d'ajouter le terrassement du terrain, la fourniture de 15 m<sup>3</sup> de cailloux roulés pour sécuriser l'aire de jeux, la mise en place du sable et la fourniture d'arbres fruitiers.

Quant à l'emplacement des jeux et agrès, le conseil municipal s'accorde sur le choix présenté initialement par la commission. A étudier la mise en place d'une brise vue en séparation du parking de la salle et un abri contre la pluie pour les enfants.

Renseignements pris auprès de la Sous-préfecture, seuls les travaux de terrassement et les cheminements doux sont des dépenses éligibles à la DETR et pour un montant minimum de 5 000 € HT. L'aménagement prévu n'étant pas assimilé à des liaisons douces, seul le terrassement serait concerné.

## 8 - Admission en non-valeur

Vu les états de créances irrécouvrables transmis par la trésorerie d'Avranches pour un montant de 482.71 €,

Considérant que les procédures engagées par la trésorerie d'Avranches n'ont pas abouti,

Après délibération, le conseil municipal décide d'inscrire en non-valeur les sommes de la liste n°5177660015 au compte 6541.

## 9 - Questions diverses

1/ Transfert de gestion de la voirie du domaine public maritime :

Par délibération du 11 septembre 2018, le conseil municipal a délibéré favorablement au transfert de la gestion de la voirie du DPM du Chemin des Grèves à la commune.

Cette décision se doit d'être suivie par le dépôt d'une demande auprès de la DDTM et finalisée par la signature d'une convention. Ce dossier est toujours en cours.

Mme le maire a saisi les services de la DDTM afin d'avoir un avis sur la fermeture à la circulation du chemin du Rivage, hormis les riverains. Ce chemin empierré se dégrade et nécessite chaque année un empièrrement supplémentaire à la charge de la commune.

La DDTM est favorable à autoriser uniquement la circulation aux 2 roues. L'aménagement envisagé par la commune permettant de restreindre l'accès aux véhicules devra permettre le passage des attelages équestres (plan de circulation de la communauté d'agglomération).

Puisque c'est désormais possible, Mme le maire propose que cette fraction de chemin littoral longeant le Rivage fasse également l'objet d'un transfert de gestion de la voirie. Après délibération, le conseil municipal est favorable au transfert de la gestion des voiries du Chemin des Grèves et du Rivage à la commune.

2/ ABS : les élus sont conviés à la restitution du rapport le 30/11 à 18h30 à la salle communale de St Senier sous Avranches.

3/ FONPEL : Mme le maire informe le conseil municipal de la possibilité qu'ont les élus percevant une indemnité de cotiser à un régime de retraite par rente avec effet rétroactif. La collectivité a l'obligation d'abonder pour le même montant choisi par l' élu : soit 4%, 6% ou 8% de l'indemnité brut. La contribution de la collectivité est ajoutée à l'assiette de CSG- CRDS.

4/ Compte rendu du conseil d'école : 157 élèves prévus à la rentrée prochaine. L'établissement est classé en CSP favorable.

Watty à l'école : intervention appréciée par tous, enseignants et enfants.

Poubelles de tri : Equiper chaque classe de bacs de couleur identique.

Voir à interdire le stationnement des véhicules de gros gabarit sur le parking de l'école.

Présentation des projets d'école :

Equitation M.S et GS : 1 860 € +1 000 € de transport

Vélocité : intervention auprès des CE2 et des CM1-CM2 pour un montant de 520 €

Ecole et cinéma : 3 séances pour tous les élémentaires pour un montant total de 1 567 €, soit 13.86€ par élève.

Classe découverte de pleine nature à Guerledan de 3 jours (7000 €) ou 4 jours (11 280 €) pour les classes de CM1 et CM2.

Le coût des projets cumulés est jugé trop important par le conseil municipal.

Renseignements seront pris sur les tarifs pratiqués par d'autres structures. Echange à prévoir avec des représentants de l'APE sur les modalités de financement.

5/ Commission du bulletin municipal le 15 novembre prochain à 19 heures : Magali LESOUEF, David PELLE et Emilie DESVOYS sont convoqués.

6/ Point d'apport volontaire (PAV) à créer à l'entrée du lot les Coteaux : la communauté d'agglo demande au lotisseur à ce que 2 containers supplémentaires soient installés. Mme le maire indique qu'elle craint que la densité soit synonyme d'incivilités.

Rendez-vous le 17/11 à 14 heures en mairie et déplacement sur sites pour envisager d'autres possibilités. Y participeront Christian Baillard, Fabienne Hélyary, Gérald Haillot, Joël Lenoble et David Pellé.

7/ Mme Chivet signale qu'un dépôt sauvage d'ordures est localisé à l'entrée d'un champ du chemin des Pâturettes. Voir à en barrer l'accès.

8/ Un devis pour élagage des arbres a été retenu. L'intervention de l'entreprise est programmée prochainement.

Magali GIROT sera absente le 14/12

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance close à 22h35.